

*Mission ethnographique et linguistique Dakar-Djibouti.*

P.-E. Flandin, Gaston Doumergue, M. Roustan

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Flandin P.-E., Doumergue Gaston, Roustan M. *Mission ethnographique et linguistique Dakar-Djibouti..* In: Journal de la Société des Africanistes, 1931, tome 1, fascicule 2. pp. 300-303.

[http://www.persee.fr/doc/jafr\\_0037-9166\\_1931\\_num\\_1\\_2\\_1515\\_t1\\_0300\\_0000\\_2](http://www.persee.fr/doc/jafr_0037-9166_1931_num_1_2_1515_t1_0300_0000_2)

---

Document généré le 30/09/2015

à Batavia une « Section pour le droit indonésien » (1926) de la Société Royale de Batavia pour les Arts et les Sciences (1778) et à Leyde une « Fondation pour le droit indonésien » (1917). Une enquête aux Iles Philippines est projetée pour 1931.

Une « liste de la Littérature concernant le droit coutumier de l'Indonésie » de 455 pages, a été publiée en 1927. Toutefois, ces organisations et leurs publications ne pourvoient aux besoins de l'ethnologie juridique que d'une façon fragmentaire.

VI. — C'est pourquoi, sur les instances de la Fondation précitée de Leyde la « Salle de travail d'ethnologie juridique », établie en 1929 à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, a décidé de se déclarer prête à servir provisoirement de bureau central pour l'étude des droits coutumiers exotiques, en ce sens qu'elle veut mettre en contact les travailleurs épars, qui souvent s'ignorent les uns les autres. Elle fait donc appel à tous ceux qui sont à même de la renseigner sur les données relatives au droit non codifié d'une des huit circonscriptions indiquées au chap. III. Elle se propose de communiquer une ou deux fois par an, dans un bulletin, les informations reçues afin de fournir graduellement à cette étude indispensable l'organisation dont on sent l'urgence chaque jour davantage.

VII. — Les communications pourront être utilement adressées à M. le Professeur René Maunier, 7, avenue d'Orléans, à Paris, 14<sup>e</sup>.

C. Van VOLLENHOVEN,  
Professeur à l'Université  
de Leyde.

René MAUNIER,  
Professeur à l'Université  
de Paris.

#### *Mission ethnographique et linguistique Dakar-Djibouti :*

Organisée par l'Institut d'ethnologie de l'Université de Paris et par le Muséum national d'histoire naturelle, la Mission Dakar-Djibouti, dont le principe et les grandes lignes ont été arrêtés en mai 1930, s'est embarquée en mai 1931 pour un voyage transafricain d'environ deux années. Patronnée par trois Ministères et par vingt et un établissements officiels ou scientifiques, subventionnée par la Fondation Rockefeller, et diverses personnalités privées, la mission a trouvé en outre auprès de nombreuses firmes industrielles ou commerciales des conditions spéciales qui ont facilité son organisation. Enfin le dépôt d'un projet de loi, dont la teneur suit et qui fut voté par les Chambres le 31 mars 1931, assure à la mission le complément financier qui lui était indispensable.

#### PROJET DE LOI

Autorisant le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à participer aux *frais d'organisation de la mission « Dakar-Djibouti »* (1931-1932), et portant ouverture sur l'exercice 1930-1931 des *crédits* afférent à cette participation.

Présenté au nom de M. Gaston DOUMERGUE, Président de la République française, par M. Mario ROUSTAN, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par M. PIÉTRI, Ministre du Budget, et par M. Pierre-Étienne FLANDIN, Ministre des Finances.

### EXPOSÉ DES MOTIFS

MESSIEURS,

Au moment où l'Exposition de Vincennes va mettre en lumière nos méthodes économiques coloniales dont le Musée permanent des colonies sera la démonstration, il est grandement opportun de donner, au monde savant et aux nations étrangères, la preuve de l'intérêt que portent les pouvoirs publics à l'étude des civilisations de nos possessions d'outre-mer.

L'ethnologie des peuples primitifs n'est pas seulement précieuse à l'étude de l'homme préhistorique dont elle restitue le milieu et de l'homme moderne en qui elle sait évoquer des références millénaires; elle apporte aux méthodes de colonisation une contribution indispensable en révélant au législateur, au fonctionnaire, au colon, les usages, croyances, lois et techniques des populations indigènes, en permettant avec elles une collaboration à la fois plus humaine et plus féconde et en conduisant ainsi à une exploitation plus rationnelle des richesses naturelles.

C'est pour des raisons aussi diverses que depuis un demi-siècle ont été fondés par les nations étrangères de vastes établissements comme le Musée du Congo belge à Bruxelles-Tervueren, l'Institut colonial à Amsterdam, la Smithsonian Institution à Washington, etc., établissements dont les collections ont été systématiquement enrichies par les récoltes de grandes missions ethnologiques temporaires ou permanentes.

La France, comme en bien d'autres domaines, a montré la voie : sans remonter aux documents ethnographiques rapportés à François I<sup>er</sup> et à ses successeurs par les premiers voyageurs de l'Amérique, de nombreux coloniaux ont, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, enrichi la métropole de leur collections, soit que, voyageurs, ils se soient aventurés dans des régions alors inconnues, ou que, militaires, ils aient pris une part active à la colonisation, ou qu'administrateurs, commerçants, ingénieurs, missionnaires, médecins, savants, non spécialisés dans les études ethnologiques, ils se soient plu à élargir le cadre de leur activité et à en pénétrer davantage l'objet.

Mais jamais jusqu'ici en France il n'a été appliqué un plan d'ensemble et selon des méthodes scientifiques tant pour la récolte des collections que pour les observations ethnologiques.

C'est pour l'accomplissement de cette tâche qu'a été fondé, voici quelques années, l'Institut d'ethnologie de l'Université de Paris dont les maîtres dispensent l'enseignement à la fois à de futurs coloniaux et à ceux qui désirent se spécialiser dans les sciences ethnologiques.

Mais il faudrait agir sans retard. Du fait du contact chaque jour plus intime des Européens et des indigènes, des institutions, des langages, des techniques disparaissent, et les objets sont drainés par les collectionneurs ou les missions

étrangères. Le tourisme, activité qu'il faut certes encourager, est un des grands ennemis de l'observateur et contribue, pour une large part, à la disparition du fait ethnographique. Il se développe chaque jour et on peut prévoir l'avenir assez proche où il n'y aura plus de contrée africaine où il ne sera possible de se rendre dans les meilleures conditions de confort et de sécurité.

La mission Dakar-Djibouti, par son personnel, par ses disciplines, par ses buts, est la première grande mission officielle d'ethnologie, de linguistique et de préhistoire africaine depuis 1914. Outre l'investiture de trois Ministères et de quatre Gouvernements des colonies, elle reçoit le patronage des plus hauts établissements scientifiques français, tels que l'Institut de France, l'Université de Paris, le Muséum d'histoire naturelle.

En deux années, la mission traversera le Sénégal, le Soudan, la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Niger, le Togo, le Dahomey, le Tchad, le Cameroun, l'Oubanghi-Chari, le Soudan anglo-égyptien, l'Éthiopie et la Côte française des Somalis.

Elle est dirigée par M. Marcel Griaule, ancien chargé de mission en Abyssinie, diplômé de l'École des langues orientales et de l'École des Hautes Études, et compte dans son personnel le préhistorien Henri Breuil, professeur au Collège de France, des spécialistes pour l'ethnographie, la linguistique, l'archéologie, la musicologie et les sciences naturelles, et des techniciens pour la photographie, la cinématographie, etc.

Dotée des ressources nécessaires, une telle entreprise pourra constituer méthodiquement et sur le vif des collections d'une valeur bien supérieure aux dépenses engagées et dont il ne serait plus possible, d'ici quelques années, d'enrichir nos musées, même en disposant de crédits illimités. Elle se livrera sur des faits à la veille de disparaître, à des enquêtes qui donneront lieu ultérieurement à d'importantes publications. Loin de se borner à ses propres travaux, elle communiquera aux coloniaux ses méthodes, encouragera leurs recherches, établira des relations durables entre eux et les établissements scientifiques de la métropole.

Grâce à l'appui matériel escompté des colonies sur le territoire desquelles doit travailler la mission, les dépenses pourront être fixées au total d'environ 1.000.000 de francs.

Une première somme de 300.000 francs a pu être rassemblée de divers côtés. Il importe de la compléter par le vote d'un crédit de 700.000 francs sur les fonds du Ministère de l'Instruction publique en deux exercices : 400.000 francs en 1930 et 300.000 francs en 1931.

Nous espérons que le Parlement ne refusera pas de donner aux organisateurs de cette mission les moyens de s'acquitter de la lourde tâche qu'ils ont entreprise.

#### PROJET DE LOI

Le Président de la République française

Décète :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des Dépu-

tés par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par le Ministre du Budget et par le Ministre des Finances, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

## ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la participation du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts aux frais d'organisation de la « Mission Dakar-Djibouti », pour la somme totale de 700.000 francs.

## ARTICLE 2.

Il est ouvert au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, au titre du budget général de l'exercice 1930-1931, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 16 avril 1930 et par des lois spéciales, un crédit de 400.000 francs, applicable à un chapitre 72 *bis* de la première section du budget de son Département, intitulé : « Mission Dakar-Djibouti », à titre de première subvention aux frais d'organisation de cette mission.

Il sera pourvu à ce crédit au moyen des ressources du budget général de l'exercice 1930-1931.

Fait à Paris, le 14 mars 1931.

*Le Ministre de l'Instruction publique,*  
M. ROUSTAN.

*Le Président de la République,*  
Gaston DOUMERGUE.

*Le Ministre des Finances,*  
P.-E. FLANDIN.

*Le Ministre du Budget,*  
Signé : PIÉTRI.

La mission comprend le personnel suivant :

MM. GRIAULE (Marcel), assistant à l'École des Hautes Études, ancien chargé de mission en Abyssinie, chef de mission, qui s'occupe plus spécialement d'ethnographie et de linguistique.

LARGET (Marcel), chimiste, second de la mission, qui veille à la récolte des échantillons botaniques ou minéralogiques.

LEIRIS (Michel), homme de lettres, élève de l'Institut d'Ethnologie, secrétaire de la mission.

MOUCHET (Jean), adjoint des Services civils du Cameroun.

LUTTEN (Eric), ex-agent commercial en Nigeria et au Cameroun.

ROUX (Gaston-Louis), artiste peintre.

MOUFLE (Jean) et OUKHTOMSKY (Michel), agents techniques.

Enfin M. André SCHAEFFNER, musicographe, qui doit rejoindre la mission dans le courant du mois d'octobre.

L'itinéraire soigneusement étudié est le suivant :

Dakar, Bamako, Bingerville, Ouagadougou, Tombouctou, Niamey, Cotonou,